



Règlements Nationaux UGSEL

FOOTBALL ELITE



Championnats nationaux ELITE

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise une épreuve appelée championnat national Elite, réservée aux jeunes gens de la catégorie minimes, cadets et juniors, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

Article 2 : Trophée

Ces épreuves sont dotées d'une coupe attribuée à chaque équipe gagnante, un tee-shirt pour les champions de France et des médailles pour les trois premiers.

Article 3 : Déroulement de la compétition

Cette épreuve se déroule sur trois ou quatre demi-journées à l'issue d'une phase qualificative éventuelle organisée au niveau inter-territoires.

Article 4 : Qualifications

Cf règlement national sports-collectifs article 2

Article 5 : Phases qualificatives

Les phases qualificatives sont confiées à la Commission Sportive Nationale. Chaque territoire fera parvenir aux Services nationaux avant le 15 décembre, la liste des équipes engagées en phase qualificative. Les Services nationaux diffuseront le tableau des invités éventuels pour le 15 janvier.

Article 6 : Organisation de la phase finale nationale

Championnat à

-4 équipes : Formule championnat puis finale 1° contre 2° et finale 3° contre 4°

-5 équipes : Formule championnat puis finale 1° contre 2° et finale 3° contre 4°

-6 équipes : Formule championnat sans jouer la journée 5 puis finale 1° contre 2°, finale 3° contre 4°, 5ème contre 6ème

Voir modalités de déroulement complet dans **règlement national sports collectifs article 3 – formules de jeu**

Article 7: Règles spécifiques

7.1 Nombre de joueurs

Phases finales nationales

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	
FOOTBALL	8

Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		
	Nombre minimum	Nombre maximum
FOOTBALL	13	16

Seuls les joueurs(euses) inscrits(tes) sur la feuille d'engagement validée par le délégué CSN peuvent prendre part à une rencontre.

7.2 Temps de jeu

Temps de jeu	FOOTBALL
Minimes	2x20' (2x25' si 4 équipes et matchs sur 4 ½ journées),
Cadets	2x25' (2x30' si 4 équipes et matchs sur 4 ½ journées),
Juniors	2x30' (2x35' si 4 équipes et matchs sur 4 ½ journées, 2x25' si 4 équipes et matchs sur 3 ½ journées),

4 ½ journées = matchs en soirée le jour de l'arrivée

7.3 En cas d'égalité à la fin d'une rencontre devant déterminer un vainqueur

A la fin du temps réglementaire, pas de prolongation. Les équipes se départagent en tirant une série de 5 tirs au but puis mort subite si nouvelle égalité.

7.4 Egalités à la fin des rencontres de classement :

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

- des points acquis lors des rencontres les ayant opposées.
- du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
- du goal-average général.
- du plus petit nombre de cartons rouges
- du plus petit nombre de cartons jaunes
- de la meilleure attaque

7.5 Gestion des sanctions disciplinaires

- Carton jaune avec exclusion temporaire de 5 minutes (temps pris par l'arbitre assistant)
- Carton rouge avec expulsion définitive.

Un joueur exclu ne peut être remplacé durant le temps de son exclusion.

Tout joueur ayant reçu 1 carton rouge ou 2 cartons jaunes, est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. Cette suspension peut être portée à plusieurs rencontres par la commission disciplinaire.

7.6 Temps mort chaque équipe a droit à un temps mort de 2 minutes par rencontre à la demande de l'entraîneur ou du capitaine sur touche. Ce temps mort est décompté de la durée de la rencontre.

7.7 **remplacements** : les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu.

7.8 **Taille des ballons** : Minimes et Cadets juniors taille 5 Juniors

7.9 Le règlement international est appliqué intégralement.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission sportive nationale ou de son représentant lors de la phase finale.